MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

MCA-NIGER

PROCÈS-VERBAL DE LA SEPTIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NIAMEY LE 12 FEVRIER 2019

Le Conseil d'Administration du Millennium Challenge Account Niger (« MCA-Niger ») a tenu une réunion ordinaire le 12 février 2019 à partir de 14h50mn au siège du MCA-Niger, conformément au :

(i) Règlement Intérieur du MCA-Niger ;

(ii) Décret N °2016-706 / PRN, daté du 23 décembre 2016, sur la création, les attributs, la composition et les fonctions du Millennium Challenge Account-Niger (« ***MCA-Niger*** ») ;

(iii) Millennium Challenge Compact par et entre le gouvernement des États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « ***MCC*** ») et le Niger, agissant par l'intermédiaire de ses ministères et d'autres entités gouvernementales, le cas échéant (le « ***Gouvernement*** »), signé le 29 juillet 2016 (le « ***Compact*** ») ; et

(iv) L'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 (« ***Accord de mise en œuvre du programme*** »), entre les États-Unis d'Amérique, agissant par l'intermédiaire de MCC et le Gouvernement.

Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans le présent document doivent avoir les significations données dans les statuts ou les conventions comptables.

I. MEMBRES DU CONSEIL :

Etaient présentes les personnes suivantes :

1. M. ALBADE Abouba, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage, Président du Conseil d'administration par intérim, membre titulaire ;
2. Mme OUSSEINI Hadizatou Yacouba, Directrice de Cabinet Adjointe du Président de la République, représentant le Ministre Directeur de Cabinet du Président de la République ;

3. M. KATAMBE Issoufou, Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, membre titulaire ;
4. M. AHMAT Jidoud, Ministre Délégué au Budget, membre suppléant du Conseil ;
5. Mme ELBACK ADAM Zeinabou Tari Bako, Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, membre titulaire ;
6. Mme YAHAYA Saadatou M. Barmou, Directrice de Cabinet adjointe en second du Premier Ministre, membre suppléant ;
7. M. DJARIRI Mahaman Salissou, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable, membre suppléant ;
8. M. MOUNKAILA Ousseini, 2e Vice-Président de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat du Niger, Représentant du Secteur Privé, membre suppléant ;
9. M. BAGNA Djibo, Président de la Plateforme Paysanne, Représentant de la Société Civile, membre titulaire ;
10. Mme FODI Halima, Secrétaire de la Coordination des Organisations Non Gouvernementales et Associations Feminines Nigériennes (CONGAFEN), membre titulaire ;
11. Mme PENN Kristin, Directrice Résidente du MCC au Niger, membre titulaire comme observatrice sans droit de vote ;
12. M. ANNOU Mamane, Directeur Général du MCA-Niger, Secrétaire du Conseil d'Administration, membre titulaire comme observateur sans droit de vote

Présent par téléconférence : Aucun

Absents :

- Mme KANE Aichatou Boulama, Ministre du Plan, membre titulaire ;
- M. KADI Abdoulaye, Ministre de l'Equipement, membre titulaire ;
- M. BETY Ali, Haut-Commissaire à l'Initiative 3N, membre titulaire.

Autres personnes présentes :

- M. Moussa Mahamane CHANO, Directeur du Programme, MCA-Niger ;
- M. Abdoul Nasser HADI GOURGOUDOU, Manager Audit Interne et Conformité, MCA-Niger ;
- Mme Hassana GOURO, Spécialiste Juriste, MCA-Niger ;
- M. Moussa AMADOU, Coordinateur de la Cellule d'Appui chargée du Suivi des Indicateurs d'Eligibilité

Président de séance : M. Albadé ABOUBA, Président du Conseil d'Administration par intérim

Secrétaire de séance : M. Mamane ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger

AG

II. PROCÉDURE

A l'ouverture de la réunion à 14h50, M. Albade ABOUBA a informé les membres de l'absence du Président du Conseil, M. Mahamadou OUHOUMOUDOU, et indiqué qu'il assurait l'intérim de celui-ci suivant mandat dont lecture a été donnée par le Directeur Général du MCA-Niger.

Le Président du Conseil p.i a ensuite constaté, conformément à l'article 3.12 (b) du règlement intérieur du MCA-Niger, que le quorum est atteint à travers la présence de la majorité des membres votants du Conseil dont au moins un membre qui n'est pas un représentant du Gouvernement. Il a déclaré par conséquent la séance ouverte.

Il a ensuite désigné un Secrétaire de séance en la personne de M. Mamane M. ANNOU, Directeur Général du MCA-Niger.

Le Président du Conseil p.i a enfin rappelé l'ordre du jour indiqué dans l'avis de convocation adressé aux membres. Aucun membre n'ayant apporté d'amendement à cet ordre du jour, le Conseil l'a adopté sur les points suivants :

1- **Session Ouverte**

1.1- **Session ouverte : pour approbation**

a) Lecture de l'Avis de Convocation et adoption de l'Ordre du jour

b) Adoption du Procès-verbal de la sixième réunion ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 20 décembre 2018

1.2- Session Ouverte : pour information

c) Présentation du bilan 2018 du MCA-Niger et des perspectives pour 2019

d) Présentation de la Résolution Spéciale n°001/01-2019 portant approbation du Plan de Passation des Marchés n°4 du MCA-Niger approuvée à domicile

e) Approbation par le gouvernement de la réforme de l'entretien routier

f) Alignement des programmes des donateurs sur la réforme du secteur des engrais

2- **Divers**

III. DISCUSSIONS ET DECISIONS SUR LES POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

1- SESSION OUVERTE

1-1. SESSION OUVERTE : Pour approbation

A – Mot d'ouverture et présentation de l'Ordre du Jour

Résumé des discussions : Le Président du Conseil p.i a ouvert la sixième réunion ordinaire du Conseil d'Administration du MCA-Niger en précisant qu'elle sera notamment l'occasion de présenter un bilan des activités du MCA-Niger au titre de l'année 2018.

Le Directeur Général du MCA-Niger, secrétaire de séance, après avoir souhaité la bienvenue aux participants, a quant à lui précisé les points à l'ordre du jour avant de repasser la parole au Président du Conseil pour la poursuite des travaux.

B – Approbation du Procès-verbal de la sixième réunion ordinaire du Conseil d'Administration tenue le 20 décembre 2018

Résumé des discussions : Le Conseil a apporté séance tenante, quelques corrections mineures sur le procès-verbal.

Certains membres ont, par ailleurs, demandé des informations complémentaires sur quelques recommandations émises par le Conseil lors de la sixième réunion ordinaire.

Ainsi, la Directrice de Cabinet Adjointe en second du Premier Ministre a demandé si le problème de l'ensablement du barrage de Mozagué a été évoqué au niveau de la Commission Mixte Nigéro-nigériane de Coopération. La Direction Générale a répondu qu'il est prévu d'aborder la question au cours de la prochaine réunion de la Commission, dont la tenue n'a pas encore été planifiée.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a, quant à lui, demandé si les traductions en français des documents présentés en anglais lors de la sixième réunion ordinaire avaient été effectuées. Il s'agit notamment du Manuel de Passation des Marchés du MCA-Niger (*Procurement Operations Manual – POM),* de la Procédure de recours en cas de rejet d'une offre soumise au MCA-Niger *(Bid Challenge System – BCS)*, du Plan d'Audit actualisé du MCA-Niger et du Protocole d'Accord entre MCA-Niger et USADF. La Direction Générale a répondu que les traductions étaient en cours.

La Directrice de Cabinet Adjointe du Président de la République a enfin suggéré que soit inscrit à l'ordre du jour de chacune des prochaines réunions du Conseil, un point relatif à l'état d'exécution des recommandations émises par le Conseil lors de réunions précédentes.

Les discussions sur ce point étant terminées, le Président a mis aux voix l'adoption de la résolution N°01.

RESOLUTION N°01 : Le Conseil d'Administration approuve et adopte, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de sa sixième réunion ordinaire tenue le 20 décembre 2018.

1-2. SESSION OUVERTE : Pour information

C – Présentation du bilan 2018 du MCA-Niger et des perspectives pour 2019

Résumé des discussions : Pour cette présentation, la parole fut donnée au Directeur Général qui a d'abord remercié les membres du Conseil pour leur présence et leur a souhaité la bienvenue au siège du MCA-Niger.

Il a ensuite rappelé les objectifs poursuivis et atteints par le MCA-Niger en 2018, notamment :

- Réunir les ressources nécessaires au démarrage de ses activités. En effet, 90% du personnel a été recruté, soit environ une soixante de salariés à Niamey, et une trentaine dans les régions d'intervention du Compact, couvrant plusieurs domaines d'expertise. De même, les infrastructures et équipements essentiels à l'accomplissement des activités du Programme ont été acquis.
- Elaborer un plan de travail, planifier les activités des différents projets, démarrer les études préalables aux travaux concernant tous les projets d'infrastructures (irrigation et routes). C'est notamment le cas du projet de Konni. Concernant ce projet, le dossier d'appel d'offres relatif aux travaux a été lancé en février 2019 et MCA-Niger prévoit la libération du 1er lot du site et sa remise à l'entreprise attributaire en septembre 2019. MCA-Niger a déjà sélectionné un Consultant qui aidera à la libération et la remise de ce site à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR KONNI). Il convient de noter que le projet de réhabilitation du périmètre irrigué de Konni a la caractéristique d'être un projet de développement agricole dans une zone urbaine à haute densité d'activité et de population. A ce sujet, le Directeur Général a demandé l'appui des membres du Conseil et de l'administration territoriale de Konni, compte tenu des enjeux sociaux, politiques, économiques liés à la réinstallation.

Il a en outre précisé les objectifs visés en 2019 pour chaque projet et activité qui consistent, pour la plupart, à la phase de lancement des travaux.

A la fin de cette présentation, le Président du Conseil p.i a souligné que le PAR Konni est un enjeu majeur du Compact. En effet, au problème d'occupation illégale sur la zone s'ajoute le conflit entre le développement rural/agricole et l'expansion de la ville. Il a ajouté que les défis de la réinstallation consistent à trouver une approche permettant de concilier les objectifs du Compact et l'intérêt des populations de Konni, soulignant la nécessité d'une intervention de l'Etat dans cette optique. Il a enfin suggéré que la question du PAR Konni soit plus amplement discutée au cours d'une réunion extraordinaire du Conseil à convoquer dans les meilleurs délais, après une visite préalable de la zone par les membres du Conseil.

KG

La Directrice de Cabinet adjointe du Président de la République a relevé le caractère sommaire du document présenté à titre de bilan, et demandé un rapport détaillé et complet à la fois sur le plan technique et financier. En ce qui concerne les perspectives pour 2019, elle a rappelé l'importance du suivi des indicateurs d'éligibilité du MCC (« Scorecard ») et suggéré qu'un point d'information sur ce sujet soit présenté au Conseil lors de la prochaine réunion. La Direction Générale a répondu qu'un bilan complet était justement en cours d'élaboration et sera adressé au Conseil ainsi qu'aux parties prenantes du MCA-Niger.

La Directrice de Cabinet Adjointe en second du Premier Ministre a demandé si les projets d'irrigation de Konni et Sia Kouanza-Tondika avaient accusé du retard et, le cas échéant, les moyens envisagés pour combler ce retard. La Direction Générale a répondu que malgré le retard d'un (1) mois accusé dans la validation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de Konni, une nouvelle planification permettra de respecter le calendrier initial des travaux, à condition d'une bonne exécution du PAR. Quant au projet de Sia Kouanza-Tondika, il s'agit d'un dossier complexe car le Consultant sélectionné pour les études d'Avant-Projet Sommaire (APS) et d'Impact Environnemental et Social (EIES) n'a fourni que 40% des livrables en 10 mois. Un nouveau Consultant a été sélectionné pour la poursuite de ces études dont la livraison est prévue pour juillet 2019.

Le Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement a demandé des informations sur la question de la non-objection du Nigéria au projet de Konni, s'agissant d'une condition préalable au décaissement des fonds du Compact pour ces travaux. La Direction Générale a répondu que malgré le Protocole d'Accord signé entre les deux pays en février 2018, la MCC a demandé une non-objection formelle du Nigéria sur le projet. Ainsi, il sera demandé au Nigéria de consigner, dans le procès-verbal de réunion de la Commission Mixte nigéro-nigériane de Coopération, une formule de non-objection, tel qu'indiqué dans l'Avis Juridique N°006/2017/DGAJ/C/DG Pi émis par le Ministère des Affaires Etrangères en date du 5 avril 2017. A ce sujet, le MCA-Niger a demandé au Ministre des Affaires Etrangères, par courrier en date du 18 août 2018, de bien vouloir inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine réunion de ladite Commission. Le calendrier électoral du Nigéria retarde cependant la tenue d'une telle réunion.

Le Président de la Plateforme Paysanne a suggéré la mise à contribution de la société civile pour sensibiliser les populations sur la question de la réinstallation, préalablement à toute action du MCA-Niger ou de l'Etat.

Le Directeur de Cabinet du Ministre de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable a relevé que l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de Konni devrait contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre du PAR.

Pour conclure, le Président du Conseil p.i a salué le bilan positif de l'année 2018 et encouragé le MCA-Niger dans la poursuite de ses objectifs pour 2019. Il a également réitéré la disponibilité du Gouvernement pour accompagner le MCA-Niger dans cette voie.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

D – Présentation de la Résolution Spéciale n°001/01-2019 portant approbation du Plan de Passation des Marchés n°4 du MCA-Niger approuvée à domicile

Résumé des discussions : Le Président du Conseil p.i a rappelé l'objet de la Résolution Spéciale n°001/01-2019 portant approbation du Plan de Passation des Marchés n°4 du MCA-Niger pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2019 et confirmé son adoption par consultation à domicile des membres du Conseil.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

E – Approbation par le gouvernement de la réforme de l'entretien routier

Résumé des discussions : Le Directeur Général du MCA-Niger a introduit ce point d'information en rappelant l'importance de la réforme de l'entretien routier dans le Compact, le projet des routes (RN7, RN35 et route rurale de Sambéra) constituant le deuxième grand volet du Programme. Il a également rappelé que cette réforme implique, en plus de la création du FER2G dont les statuts ont été adoptés le 6 juillet 2018, la création de l'Agence de Maitrise d'Ouvrage Délégué de l'Entretien Routier (AMODER) et de la Cellule d'Audit Courant de l'Entretien Routier (CACER). Il a indiqué que le projet d'ordonnance relative la création de l'AMODER et de la CACER a été soumis à l'adoption du Gouvernement en date du 1er février 2019.

La Directrice de Cabinet Adjointe en second du Premier Ministre a précisé que lesdits textes ont été transmis à la Cour constitutionnelle pour avis. Le Président du Conseil p.i a ainsi conclu que le processus suivait son cours.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

F – Alignement des programmes des donateurs sur la réforme du secteur des engrais

Résumé des discussions : L'adoption du Plan de Réforme du Secteur des Engrais par décret n°2018-046 PRN/MAG/EL du 12 janvier 2018 était une condition préalable à l'entrée en vigueur du Compact, ainsi que l'a rappelé le Directeur Général. Cette réforme vise à améliorer la disponibilité d'engrais de qualité et leur accessibilité aux producteurs à travers la promotion d'un secteur privé opérationnel et efficient dans l'importation et la distribution d'engrais. L'atteinte de ces objectifs repose, de ce fait, sur une coordination des acteurs concernés par le secteur, dont notamment les différents partenaires techniques et financiers. Or, il est apparu que certaines interventions de ces partenaires ne sont pas compatibles avec les stratégies adoptées pour une bonne mise en œuvre du Plan de Réforme. C'est le cas des actions soutenues par l'UE et la KfW dans le cadre du contrat de performance de la Centrale d'Approvisionnement en Intrants et Matériels Agricoles (CAIMA) et du projet de restructuration de celle-ci. Aussi, il est impératif d'aligner, coordonner et consolider les approches de toutes les interventions sectorielles au Plan de Réforme.

Par ailleurs, la non-constitution d'un budget pour financer le programme rénové de subvention des engrais, pilier de la réforme, risque d'entraver la mise en œuvre de la réforme dont la phase pilote s'étale d'octobre 2018 à mars 2020. L'Etat et/ou le MCA-Niger ainsi que les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur doivent mettre en place un tel budget.

Le Président du Conseil p.i a répondu que des discussions étaient menées avec tous les partenaires techniques et financiers intervenant dans le secteur des engrais aux fins d'harmonisation des différentes interventions.

Les discussions sur ce point d'information étant terminées, le Président est passé au point suivant.

III-DIVERS

La Représentante des Organisations Féminines de la Société Civile a interpellé le Conseil sur la place accordée à la société civile dans les activités du MCA-Niger. Elle a notamment relevé que la société civile n'était jamais conviée à des rencontres et évènements du MCA-Niger. Le Président du Conseil p.i a répondu que la société civile n'est pas marginalisée dès lors qu'elle est associée à la prise de décisions concernant le Compact, à travers le Conseil d'Administration, et reçoit communication de tous documents et informations pertinents sur les activités du Programme.

Le Président du Conseil p.i a, ensuite, informé et recommandé la participation du MCA-Niger à certains évènements prévus à Niamey concernant le domaine agricole, à savoir :

- Le Symposium national du Réseau Femmes Sciences et Technologies du Niger (RFST/N) des Femmes Scientifiques sur le thème de la sécurité alimentaire et des énergies renouvelables, les 13 et 14 février 2019 ;
- La Journée Nationale de la Recherche Agronomique, le 18 février 2019 ;
- Le Salon de l'Agriculture, de l'Hydraulique, de l'Environnement et de l'Elevage (SAHEL), du 19 au 24 février 2019 ;
- Le Festival du Mil (FESTIMIL), les 21 et 22 février 2019.
- Le 1er Sommet des Chefs d'Etat de la Commission Climat de la Région Sahel.

Enfin, le Président du Conseil p.i a clôturé la septième réunion ordinaire en remerciant les membres pour leur disponibilité, pour la pertinence de leurs interventions, et rappelé la tenue prochaine d'une réunion extraordinaire notamment dédiée à la problématique du Plan d'Action et de Réinstallation du site du projet de Konni (PAR KONNI).

ONT SIGNE :

Pour le MCA-Niger	
M. Mamane M. ANNOU, **Secrétaire de Séance**	M. Albadé ABOUBA, **Président du conseil d'Administration par intérim**

22 MAI 2019